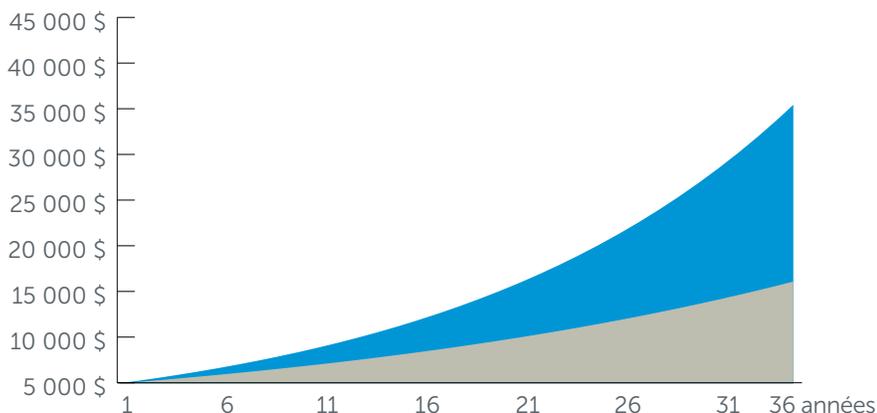


STRATÉGIES POUR FAIRE CROÎTRE VOTRE REER

L'endroit sensé où placer votre argent

Un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est l'un des meilleurs placements que vous puissiez faire si vous voulez épargner pour votre retraite. Un REER est une ressource de placement précieuse : vous pouvez obtenir immédiatement une déduction fiscale sur vos cotisations et vos placements fructifient à l'abri de l'impôt au fil du temps. L'épargne qui n'est pas à l'abri de l'impôt peut s'éroder considérablement avec le temps.

Par exemple, si votre tranche d'imposition marginale est de 35 %, un seul placement REER de 5 000 \$ à un taux de rendement annuel moyen composé de 6 % passerait à 36 255 \$ en 35 ans dans un régime à l'abri de l'impôt. Sans abri fiscal, ce même placement n'atteindrait que 16 317 \$: une perte de 19 938 \$ en faveur de l'impôt*!



36 255 \$ Épargne REER avec abri fiscal

16 317 \$ Épargne sans abri fiscal

* À des fins d'illustration seulement. En supposant que la croissance est imposée en tant que revenu d'intérêts.

Progressez avec confiance vers l'atteinte de vos objectifs de placement avec Placements Empire Vie

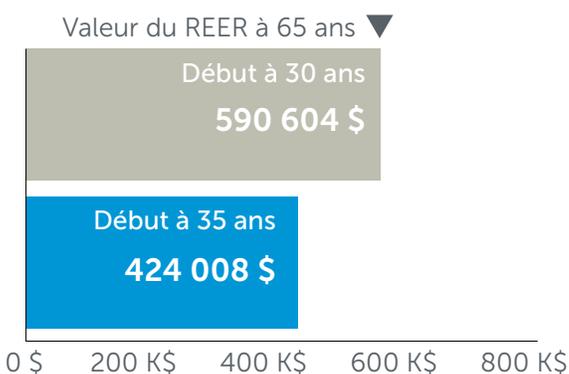
Votre conseiller financier peut vous aider à choisir le fonds distinct ou le fonds commun de placement qui répond le mieux à vos besoins. Voici quelques avantages de nos solutions :

- Expertise en placement : une équipe de gestionnaires de portefeuilles et d'analystes professionnels suivent une approche disciplinée pour gérer votre argent.
- Protection contre les marchés baissiers : un style de placement prudent et axé sur la valeur ainsi qu'une diversification contribuent à protéger vos avoirs contre la volatilité des marchés.
- Précieuses caractéristiques : des garanties sur les prestations¹ pour les fonds distincts, des options sur les fonds communs permettant de générer un revenu fiscalement avantageux, et plus encore.

Commencez dès maintenant

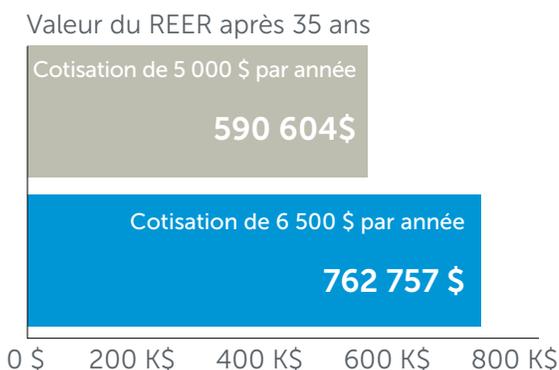
La décision de commencer dès maintenant à cotiser à votre REER ou d'attendre plus tard peut avoir une incidence importante sur la valeur de votre portefeuille à la retraite. Prenons un exemple concret.

Julie a commencé à cotiser régulièrement 5 000 \$ par année dans son REER à compte de l'âge de 30 ans. Elle obtient un taux de rendement annuel moyen composé de 6 %. Après 35 ans, son REER vaudra 590 604 \$ grâce à la magie de la croissance composée. François, lui, décide d'attendre cinq ans avant de commencer à cotiser à un REER. Après 30 ans, lorsqu'il aura atteint l'âge de 65 ans, son REER vaudra 424 008 \$, même si ses cotisations n'ont été que de 25 000 \$ inférieures à celles de Julie*.



Cotisez le maximum

Une autre stratégie importante consiste à cotiser dans son REER le maximum permis. Par exemple, si la cotisation maximale autorisée de Julie s'établit à 6 500 \$ et qu'elle augmente sa cotisation annuelle de 1 500 \$, son bas de laine contiendra 762 57 \$ après 35 ans, soit 172 153 \$ de plus*!



* À des fins d'illustration seulement.

Cotisez régulièrement

La façon la plus simple d'épargner est d'établir un programme de versements mensuels. Un REER de Placements Empire Vie vous permet de commencer votre programme d'épargne pour seulement 25 \$ par mois. Les versements mensuels sont faciles à planifier dans un budget et s'avèrent une méthode d'épargne disciplinée. Vous pouvez bénéficier également de la stratégie des achats périodiques par sommes fixes, qui permet de niveler les coûts. Avec des cotisations régulières, vous achetez plus d'unités quand les prix sont bas et moins d'unités quand les prix sont élevés. Cette stratégie peut réduire le coût global de vos placements et atténuer l'incidence des fluctuations du marché au fil du temps. En supposant un prix de départ de 10 \$ par unité, le tableau ci-dessous illustre comment la stratégie des achats périodiques par sommes fixes peut contribuer à atténuer l'incidence des fluctuations du marché.

Montant investi	Coût unitaire	Unités achetées
1 200 \$	10 \$	120
1 200 \$	12 \$	100
1 200 \$	8 \$	150
1 200 \$	6 \$	200
1 200 \$	6 \$	200
1 200 \$	8 \$	150
1 200 \$	12 \$	100
1 200 \$	8 \$	150
1 200 \$	6 \$	200

Valeur de 1 490 unités à 10 \$	14 900 \$
Coût total de 1 490 unités	12 000 \$
Différence	2 900 \$

La différence de 2 900 \$ correspond à un **gain de 24 %** pour une période au cours de laquelle le marché n'affiche aucun changement net!

L'avantage d'un prêt REER²

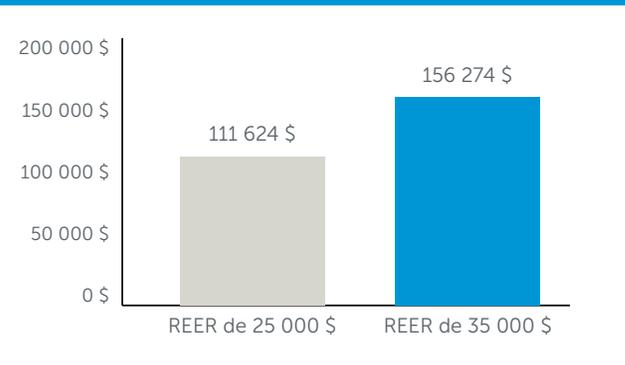
Si vous voulez cotiser le maximum, mais n'avez pas l'argent, songez à un prêt REER. Placements Empire Vie offre un programme de prêts REER pratique et souple avec des taux concurrentiels et des options de placement flexibles. Un prêt REER est aussi une excellente façon de profiter de vos droits de cotisation REER inutilisés.

Un prêt REER afin de rehausser votre épargne peut faire toute la différence entre une retraite aisée et une retraite dorée. Vous pouvez maximiser votre épargne plus rapidement, car votre REER profitera d'une croissance composée et d'un report de l'impôt. Voyez la différence que peut faire un prêt REER de 10 000 \$ sur la taille d'un REER après 25 ans : 44 650 \$! Et le coût de l'intérêt sur le prêt ne serait que de 529,13 \$* sur deux ans.

Vous pouvez aussi obtenir un prêt REER aujourd'hui et le payer plus tard, en reportant votre premier paiement de prêt jusqu'à six mois³. Si vous attendez un remboursement d'impôt et choisissez de reporter votre premier paiement, vous pouvez utiliser une partie ou la totalité de votre remboursement d'impôt pour réduire votre prêt avant même que le premier paiement ne soit dû!

Parlez-en à votre conseiller financier ou visitez le site placementsempirevie.ca pour plus de détails.

Différence que peut faire un prêt de 10 000 \$ sur votre REER



* Selon un prêt REER de 25 000 \$, un taux de rendement annuel moyen composé de 6 % sur 25 ans et un taux de prêt variable sur 2 ans de 5 %, composé mensuellement. Le remboursement mensuel du prêt REER est de 438,71 \$. Les remboursements sont mixtes; soit le remboursement du capital et des intérêts. Taux de prêt variable calculé à l'aide de la calculatrice de prêt REER de l'Empire Vie en date de septembre 2014. À des fins d'illustration seulement.

¹ Les garanties ne s'appliquent qu'aux fonds distincts de l'Empire Vie. Les garanties sur les prestations sont fournies par l'entremise du contrat individuel à capital variable. Les fonds communs de placement Empire Vie n'offrent pas de garanties sur les prestations.

² Les prêts REER sont offerts par B2B Banque. B2B Banque ne fournit aucun conseil de nature financière aux particuliers et aux conseillers et n'endosse ni ne fait la promotion d'aucun produit de placement. Il incombe aux courtiers et aux conseillers, mais pas à B2B Banque, de déterminer si les placements sont adéquats pour leurs clients et d'aviser ces derniers des risques associés aux placements effectués par l'entremise d'un prêt. B2B Banque agit strictement à titre de prêteur et d'administrateur des comptes de prêts. Toute acceptation d'un prêt par B2B Banque ne signifie pas que cette dernière approuve un quelconque choix, un quelconque programme ou une quelconque stratégie de placement. Tous les prêts sont soumis à l'approbation de crédit et les sommes empruntées sont dues et exigibles indépendamment du rendement des placements acquis. B2B Banque se réserve le droit de demander des renseignements ou des pièces justificatives additionnelles, et ce, à sa seule discrétion. Le Programme de prêts REER de B2B Banque est offert exclusivement par l'intermédiaire de conseillers financiers autorisés. B2B Banque n'est pas affiliée à Placements Empire Vie Inc. ni à L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, dont elle ne garantit pas les produits de placement offerts ni n'en assure la promotion. ^{MD} B2B Banque est une marque déposée de B2B Banque.

³ Bien que les paiements puissent être reportés, l'intérêt est calculé à partir de la date de financement.

Placements Empire Vie Inc. est une filiale en propriété exclusive de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Placements Empire Vie Inc. est le gestionnaire des fonds communs de placement Empire Vie. Les parts des fonds ne sont disponibles que dans les territoires où elles pourraient être légalement mises en vente et seulement par les personnes autorisées à vendre de telles parts. Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des frais de courtage, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir.

Les contrats d'assurance visant les fonds distincts sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Placements Empire Vie Inc. est le gestionnaire de portefeuille des fonds distincts de l'Empire Vie. Le rendement passé des fonds distincts ne garantit pas leurs résultats futurs. La brochure documentaire d'un contrat individuel à capital variable décrit les principales caractéristiques du contrat considéré. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur.**

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Placements Empire Vie Inc. utilise cette marque de commerce sous licence.